

PGSSE

Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux potables

Une approche globale de
la sécurité sanitaire de l'eau

**PRÉVENIR
ANTICIPER
AGIR**



« Le moyen le plus efficace pour garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau de boisson consiste à appliquer une stratégie générale de prévention basée sur l'évaluation et la gestion des risques, couvrant toutes les étapes de l'approvisionnement en eau, du captage au consommateur. »

Source : Organisation Mondiale de la Santé



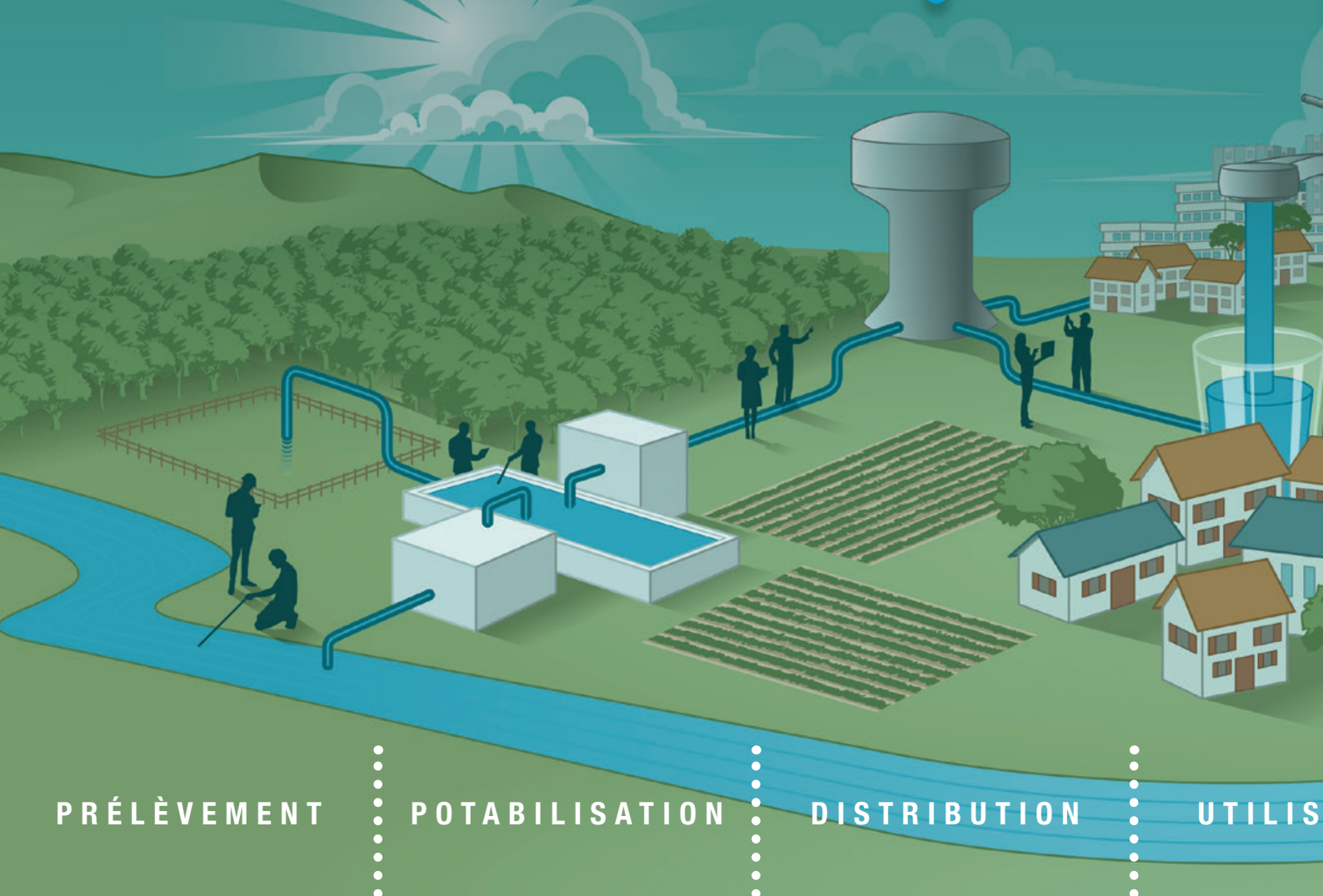
Une nouvelle culture Santé pour la gestion de l'eau

Le PGSSE constitue une approche complémentaire de celles existantes, pour prévenir, par **une gestion « en amont »**, des risques sur le système de production et de distribution en eau.

Le PGSSE est une stratégie qui porte sur l'ensemble des mesures préventives et correctives permettant de réduire les risques de détérioration de la qualité de l'eau identifiés entre la zone de captage et le point de distribution de l'eau au consommateur, en passant par les unités de traitement, les points de stockage de l'eau traitée et le réseau de distribution. L'objectif de la démarche est de garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'eau de boisson distribuée et ainsi de préserver la santé des populations.

Le PGSSE

est un dispositif innovant de sécurité sanitaire et de gestion préventive des risques sanitaires qui doit être dynamique et pratique **en valorisant les démarches existantes.**



Le PGSSE

représente un **outil d'adaptation au changement climatique** en anticipant les conséquences résultant de la raréfaction de la ressource exploitée, due à l'augmentation de la concentration du milieu en polluants, au développement du danger microbologique. Il permet de prévenir les situations de crise sur un système d'exploitation (inondations, panne électrique, risque technologique).

Le PGSSE permet de rationaliser la planification du renouvellement des infrastructures et des investissements au regard des enjeux de santé publique et d'améliorer l'efficience des installations. Il s'inscrit dans une **démarche d'amélioration continue des services d'eau** sur tout le territoire.

Le PGSSE

permet d'avoir une vision stratégique de la sécurité sanitaire des services d'eau.



PGSSE

Valoriser l'existant

Favoriser une gouvernance pérenne

Des services d'eau, véritables acteurs de santé

Les élus et leurs équipes porteurs de la démarche

L'équipe joue un rôle vital en ce sens qu'il lui appartient de faire comprendre et accepter la stratégie PGSSE par toute personne concernée par la sécurité sanitaire de l'eau au sein du service comme à l'extérieur de celui-ci. C'est pourquoi il est important que l'équipe chargée du PGSSE s'approprie l'amélioration de la sécurité sanitaire de l'eau et soit accompagnée dans cette démarche.



Le PGSSE permet aux services d'eau d'améliorer leurs pratiques en termes d'organisation, de management, de formation, de professionnalisation et de communication.

Témoignages d'élus

En 2010, une démarche novatrice, inspirée du concept PGSSE, a été engagée par la délégation départementale de l'ARS des Deux-Sèvres,

« La démarche a permis de remettre en question notre fonctionnement tout en facilitant la mise en place d'actions correctrices. Aujourd'hui nous avançons mieux sur la démarche de sécurité sanitaire... »

M. Rouleau, Président, Syndicat des eaux du SERTAD

« La démarche nous a permis de monter en compétence sur la sécurité sanitaire de l'eau pour nos usagers : nous réalisons plus de contrôle et nous sommes mieux structurés. »

M Barillot, Vice-Président du syndicat des eaux 4B



Réalisation : Office International de l'Eau - oieau.fr. Conception : kurtzdev.com

Contexte réglementaire, vers une obligation à moyen terme

En Europe :

Directive OMS (2004) pour la qualité des eaux de boissons introduisant le concept de PGSSE. Prochaine révision de la directive européenne 98/83/CE en 2019 prévoyant une évolution vers des PGSSE obligatoires.

En France :

Plan National Santé Environnement (2015 - 2019)
Action 55 : « Promouvoir la mise en place de plan de sécurité sanitaire AEP ».

En Nouvelle-Aquitaine :

Plan Régional Santé Environnement (2017-2021)
Fiche action 12 : « Inciter les personnes responsables de la production et distribution, de l'eau à mettre en œuvre les PGSSE ».

L'ARS et les agences de l'eau vous accompagnent

- Des réunions de sensibilisation organisées, dès 2018 dans chaque département, à l'attention des maîtres d'ouvrage, exploitants, maîtres d'œuvre, présidents des communautés de communes, associations, syndicats d'assistance, conseils départementaux, bureaux d'études...
- Des outils pour réaliser les PGSSE, notamment un cahier des charges type,
- Des possibilités d'aides financières.

Pour agir :

Contactez la délégation de l'ARS

de votre département :

www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr (page contact)

Contactez votre délégation de l'agence de l'eau :

Loire-Bretagne : <https://agence.eau-loire-bretagne.fr>

Adour-Garonne : <http://www.eau-adour-garonne.fr>



Établissement public du ministère chargé du développement durable

